



Mairie de Combs-la-Ville
Esplanade Charles de Gaulle
B.P. 116 - 77 385 Combs-la-Ville Cedex
Tel. : 01 64 13.16.00
Fax : 01 60.18.06.15

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le 01/03/2024

ID : 077-217701226-20240229-2024_68C-AR



DECISION n° 2024 / 68 - C

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ILE DE FRANCE DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET « JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024 : SOUTIEN AUX CELEBRATIONS ».

LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment son article L 2122-22,

VU la délibération n°1 du 21 septembre 2020 donnant délégation du Conseil Municipal au Maire pour l'ensemble des attributions énoncées dans les alinéas 1 à 29 de l'article L 2122-22 du CGCT,

CONSIDERANT que cette délégation inclut notamment :

De demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions pour la bonne exécution des opérations programmées tant en fonctionnement qu'en investissement, et ce, sans limitation de montant des demandes.

CONSIDERANT L'appel à projet de la Région Ile-de-France « Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 : Soutien aux célébrations » auquel la mairie de Combs-la-Ville a répondu.

DECIDE

ARTICLE 1 : Le Maire de Combs-la-Ville décide de solliciter une subvention auprès de la Région Île-de-France pour le financement du projet intitulé « Célébrations des Jeux Olympiques et Paralympiques à Combs-la-Ville, ville sportive labellisée Terre de Jeux accueillant une délégation étrangère », pour un montant de 10 000 € .

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise au préfet de Seine-et-Marne et publiée dans les formes légales.

ARTICLE 3 :

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès du Maire de Combs-la-Ville.

Fait à Combs-la-Ville, le 29 février 2024

Le Maire
Guy GEOFFROY

